



## CONSEIL MUNICIPAL 11 octobre

Nombre de Conseillers :

En exercice 15  
Présents 14  
Votants 14

Le vendredi 11 octobre 2013 à 21H00  
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire .  
Date de convocation 8 octobre 2013

PRESENTS : Mr Gérard BERHAULT Mme Claudine AUFFRAY Mr Patrick TARDIVEL Mme Odile LE FAOU Mme Anne Marie DUFFROS Mme Marie Thérèse RIVOALLAN Mr Alain PIEVACHE Mme Evelyne BISEUL Mme Anne Marie LETESTU Mr Daniel TOUDIC Mr Alain LEBRETON Mr Marcel ADAM MME Corinne FERREY GAUTIER Mr Jean Michel BRUGALAY

ABSENTS EXCUSES : Mme Annie LUCAS

Secrétaire :Mme Marie-Thérèse RIVOALLAN

### **LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE - PRIX DES LOTS N° 4 5 et 6 intégrant un espace cours d'eau**

Le conseil municipal confirme le prix de vente à 62.71€ HT /M2 du terrain lotissement de la « Danavière », sauf pour les lots 4 5 et 6 compte tenu de leur spécificité, intégration d'un espace cours d'eau.

Le conseil municipal décide de fixer les prix de ces trois lots :

- LOT N° 4 35 636.12€ HT soit 58.23€ HT x 612m2
- LOT N° 5 35 636.12€ HT soit 58.23€ HT x 612m2
- LOT N° 6 34 950.52€ HT soit 57.11€ HT x 612m2

Le Conseil Municipal autorise le maire à réaliser la vente des lots du lotissement de la Danavière et à signer tout document se rapportant à ce dossier

### **DINAN COMMUNAUTE – PRESENTATION DES STATUTS**

Le conseil municipal diffère sa décision .

### **DEMANDE D'UN LOCATAIRE DE DINAN CODI HABITAT – MISE A DISPOSITION DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la demande de Madame Viviane CASCA. Elle souhaite que la commune lui mette à disposition une bande de terrain derrière son logement pour jardiner.

Après vérification, les différents réseaux sont implantés sur ce terrain. Après avis des services de la CODI , une convention pourrait être mise en place pour mise à disposition d'un terrain communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas mettre à disposition d'un particulier un terrain communal et propose qu'une convention soit mise en place avec DINAN CODI HABITAT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter DINAN CODI HABITAT afin qu'une convention soit établie et signée entre l'Office HLM et la commune.

### **CIMETIERE – PORTAIL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de ACS Sarl BRANDILY QUENOILLER pour un montant de 1 734.20€ TTC , pour la réalisation d'un portail 2 battants et d'un portillon au cimetière.

Pour copie conforme le 17 octobre 2013  
Le Maire Gérard BERHAULT